

## **PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue à huis clos le 7 avril 2020, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Présents :

monsieur Marc-Olivier Labelle, maire  
monsieur Michael Steimer, conseiller district #1,  
madame Marie-Pierre Chalifoux, conseillère district #2,  
monsieur Michel Saint-Jacques, conseiller district #3,  
madame Catherine Lapointe, conseillère district #4,  
monsieur Marc Bertrand, conseiller district #5,

Les membres présents forment le quorum.

Absent (s) : monsieur Michel Larente, conseiller district #6,

Est aussi présent :

monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

### **1.1**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 heures et présidée par monsieur Marc-Olivier Labelle, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

### **2.**

**2020-04-R068**

#### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 7 AVRIL 2020**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par madame Catherine Lapointe,  
appuyée par monsieur Michel Saint-Jacques

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

- Ajout du point 4.7 – Reconnaissance envers madame Johanne Proulx pour ses 15 années de services
- Ajout du point 4.8 – Modification au coût d'acquisition d'une licence de chien
- Ajout du point 4.9 – Demande d'aide financière – Projet de naturalisation des terrains municipaux

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

3.1

2020-04-R069

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBALE DE LA SÉANCE DU 3 MARS 2020**

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par madame Catherine Lapointe,  
appuyée par monsieur Michael Steimer

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

3.2

2020-04-R070

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBALE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MARS 2020**

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur Michel Saint-Jacques,  
appuyé par madame Marie-Pierre Chalifoux

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2020.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

4.1

2020-04-R071

**DÉMISSION DE MADAME FANNY CHARTRAND À TITRE DE DIRECTRICE ADJOINTE FINANCES ET COMPTABILITÉ**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une lettre de démission de madame Fanny Chartrand à titre de directrice adjointe finances et comptabilité en date du 4 mars 2020;

CONSIDÉRANT que madame Chartrand a cumulé (dix-neuf) 19 mois de service auprès de la municipalité;

CONSIDÉRANT que madame Chartrand quitte la municipalité pour relever d'autres défis professionnels;

Il est proposé par monsieur Michel Saint-Jacques,  
appuyé par madame Marie-Pierre Chalifoux

et résolu :

D'accepter la démission de madame Fanny Chartrand en date du 31 mars 2020 et de demander au service de la paie de voir à lui verser les paiements dus en conformité avec son contrat de travail. Les membres du conseil en profitent pour la remercier chaleureusement pour son implication pendant ces dix-neuf (19) mois à titre de directrice adjointe finances et comptabilité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Mme Fanny Chartrand  
Service de la paie*

#### 4.2

2020-04-R072

#### **DÉMISSION DE MONSIEUR GAÉTAN LACELLE À TITRE DE GÉRANT DE CAMPING**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu la démission de monsieur Gaétan Lacelle à titre de gérant de camping au camping municipal du parc Carillon en date du 25 mars 2020, laquelle est effective immédiatement;

CONSIDÉRANT que monsieur Lacelle est entré en fonction en avril 2014 et que celui-ci a travaillé durant (six) 6 saisons au camping municipal du parc Carillon;

Il est proposé par monsieur Michel Saint-Jacques,  
appuyé par monsieur Marc Bertrand

et résolu :

D'accepter la démission de monsieur Gaétan Lacelle en date du 25 mars 2020. Les membres du conseil en profitent pour le remercier chaleureusement pour son implication durant ces six (6) saisons à titre de gérant de camping au camping municipal du parc Carillon.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. M. Gaétan Lacelle  
Service de la paie*

#### 4.3

2020-04-R073

#### **DÉMISSION DE MONSIEUR MICHAEL STEIMER À TITRE DE REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT qu'une résolution a été adoptée le 9 janvier 2018 sous le numéro 2018-01-R006 afin de désigner monsieur Michael Steimer représentant de la Municipalité au sein du conseil d'administration de l'OMH de Saint-André-d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que monsieur Steimer n'est plus en mesure d'occuper le poste de représentant de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que monsieur Steimer a remis une lettre de démission en date du 24 mars 2020;

Il est proposé par madame Catherine Lapointe,  
appuyée par monsieur Michel Saint-Jacques

et résolu :

Que le Conseil municipal accepte la démission de monsieur Michael Steimer à titre de représentant de la Municipalité au sein du conseil d'administration de l'OMH de Saint-André-d'Argenteuil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. M. Michael Steimer, conseiller  
OMH, M. Marcel St-Jacques*

**4.4**

**2020-04-R074**

**REMANIEMENT AU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2019-04-R062**

CONSIDÉRANT l'intention des membres du conseil de procéder à une modification des responsables et des substituts de certains comités municipaux;

Il est proposé par monsieur Michel Saint-Jacques,  
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu :

De remplacer la résolution 2019-04-R062 par la présente résolution :

Le maire peut assister à tous les comités à sa discrétion.

Membres du conseil 2017-2021

Tableau du remaniement

Services municipaux ou Organismes/Associations	Responsable(s) ou représentant(s)	Substitut
Patrimoine et historique culturels Tourisme Musée régional d'Argenteuil	Michael Steimer	Marie-Pierre Chalifoux
Espace historique et culturel Christ Church (EHCCC)	Michael Steimer	Marie-Pierre Chalifoux
Aqueduc – Voirie – Hygiène du milieu	Marc Bertrand	Michel St-Jacques
Politique familiale et MADA	Marie-Pierre Chalifoux	Marc-Olivier Labelle
Urbanisme et Environnement	Michel Larente Catherine Lapointe	Marc Bertrand
Sécurité publique	Catherine Lapointe	Michel St-Jacques

Comité de circulation		
Administration, Finances Communication et Éthique et Déontologie	Marc-Olivier Labelle	Michel St-Jacques
RIADM	Marc-Olivier Labelle	Marc Bertrand
Bibliothèque	Michel St-Jacques	Michael Steimer
Tricentris	Marc-Olivier Labelle	Marie-Pierre Chalifoux
Maire suppléant	Michel St-Jacques	Catherine Lapointe
MRC d'Argenteuil	Marc-Olivier Labelle	Michel St-Jacques
OMH	Michel Larente Michel St-Jacques Benoît Grimard	
Loisirs	Marie-Pierre Chalifoux	Catherine Lapointe
Comité de vérification des communications	Marc-Olivier Labelle Marie-Pierre Chalifoux Michael Steimer	
Comité consultatif sur l'environnement	Michael Steimer Catherine Lapointe	

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Membres du conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil*

**4.5**

**2020-04-R075**

**NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)**

CONSIDÉRANT les nominations de messieurs Michel St-Jacques et Michel Larente le 14 novembre 2017 et la nomination de monsieur Michael Steimer le 9 janvier 2018 au sein du conseil d'administration de l'OMH par les résolutions 2017-11-R205 et 2018-01-R006;

CONSIDÉRANT qu'un poste de représentant de la municipalité est présentement vacant vu la démission de monsieur Michael Steimer, le 24 mars 2020.

CONSIDÉRANT la loi ELAN incitant les organismes d'habitation à loyer modique (HLM) à se regrouper et à améliorer la solidarité financière entre eux afin de faciliter la circulation des capitaux entre organismes;

CONSIDÉRANT que les enjeux administratifs liés à de tels regroupements militent en faveur de la nomination d'un cadre supérieur de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil pour favoriser les échanges entre l'OMH, la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, la Ville de Lachute et la MRC d'Argenteuil;

Il est proposé par monsieur Michel Saint-Jacques, appuyé par madame Catherine Lapointe

et résolu :

Que le Conseil municipal nomme monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, à titre de représentant de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil au sein du conseil d'administration de

l'Office municipal d'habitation de Saint-André-d'Argenteuil (OMH) pour un mandat de trois ans à compter de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier  
Monsieur Benoît Gravel, Ville de Lachute  
Office municipal d'habitation de Saint-André-d'Argenteuil, monsieur Marcel St-Jacques  
MRC d'Argenteuil*

**4.6**

**2020-04-R076**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Marc Bertrand,  
appuyé par monsieur Michel Saint-Jacques

et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Que monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
(MELCCC)  
Service des finances*

**4.7**

**2020-04-R077**

**RECONNAISSANCE ENVERS MADAME JOHANNE PROULX POUR SES 15 ANNÉES DE SERVICES**

CONSIDÉRANT le nombre d'années de services de madame Johanne Proulx au sein de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil;

Il est proposé par madame Catherine Lapointe,  
appuyée par madame Marie-Pierre Chalifoux

et résolu :

Que la présente reconnaissance soit transmise à madame Johanne Proulx afin de souligner ses quinze (15) années de services consacrées à la Municipalité et aux citoyens de Saint-André-d'Argenteuil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Mme Johanne Proulx*

**4.8**

**2020-04-R078**

**MODIFICATION AU COÛT D'ACQUISITION D'UNE LICENCE DE CHIEN**

CONSIDÉRANT la pandémie mondiale de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec demande aux citoyens de respecter la distanciation sociale;

CONSIDÉRANT que l'article 13 du règlement 13-B concernant les chiens mentionne que le coût de la licence peut être modifié par résolution du conseil;

Il est proposé par monsieur Michael Steimer,  
appuyé par madame Marie-Pierre Chalifoux

et résolu :

Que pour l'année 2020, le coût d'acquisition d'une licence de chien sera à coût nul.

Que le conseil municipal demande aux propriétaires de chien d'enregistrer leur animal auprès de la Municipalité à l'adresse courriel [info@stada.ca](mailto:info@stada.ca) ou par téléphone au 450 537-3527, poste 0.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Patrouille Canine Alexandre Roy  
Service des finances*

**4.9**

**2020-04-R079**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROJET DE NATURALISATION DES TERRAINS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-Argenteuil subi de façon récurrente des inondations printanières affectant le milieu naturel et la qualité de vie des gens dans les territoires touchés ;

CONSIDÉRANT qu'en collaboration avec le Ministère de la Sécurité publique du Québec, la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil travaille actuellement sur un projet pilote d'identification et de mise en œuvre de mesures de gestion des risques liés aux inondations, pour certaines résidences en zones inondables, et qu'une entente a été signée à cet effet (résolution du conseil municipal 2020-01-R012);

CONSIDÉRANT qu'en parallèle, le territoire de la municipalité est le lieu d'étude d'un projet de recherche-action piloté par l'Université de Montréal, en collaboration avec le gouvernement du Québec, le milieu universitaire et scientifique ainsi que la MRC d'Argenteuil, qui s'intitule « Développement d'une approche multicritère pour l'évaluation du redéveloppement en zone inondable (AMERZI) : application à la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil », visant à revaloriser et revoir l'aménagement durable des secteurs inondés sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que cette recherche-action vise aussi à jeter les bases scientifiques d'un autre projet audacieux qui impliquerait notamment la relocalisation de résidences à risque d'inondation récurrentes et la reprise de certains terrains privés par la municipalité, afin d'être redonné à la nature et de les rendre accessible à tous sous forme d'espace vert, au bénéfice de l'environnement et de l'ensemble de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord), s'est vu octroyé un financement par le gouvernement du Québec pour la gestion intégrée de l'eau de la portion québécoise du bassin versant de la rivière des Outaouais, permettant la réalisation de portraits et de diagnostics ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions sur des territoires ayant un impact sur la qualité de l'eau de la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) de la rivière du Nord ;

CONSIDÉRANT qu'une première phase de naturalisation de 5 terrains municipaux a eu lieu en 2019 sous la gouverne partagée d'Abrinord et de la Municipalité, et que 1000 petits arbres à fort déploiement à maturité ont été mis en terre dans une perspective d'adaptation au site (marécages et zones inondables), de diversification des habitats environnants, de lutte contre la disparition d'une espèce menacée, d'introduction d'essences rares, de migration assistée, de variation paysagère, de gain en stade de succession végétale, et de diversités fonctionnelles ;

CONSIDÉRANT que cette première phase prévoit aussi la production de plans d'aménagement forêt-faune-conservation chez quelques propriétaires de boisé privé ;

CONSIDÉRANT que la phase II du projet de naturalisation des terrains municipaux est prévue pour se réaliser au courant de l'année 2020, et cible des propriétés municipales également situées dans le secteur de la Baie ainsi que de la Terrasse Robillard ;

CONSIDÉRANT qu'à terme, le projet de naturalisation, qui s'intègre et s'harmonise avec le vaste projet de recherche-action AMERZI, vise notamment à redonner l'espace de liberté aux rivières du nord et des Outaouais, à stabiliser les berges, à remettre à l'état naturel les secteurs dégradés, à limiter les dommages causés par l'écoulement de l'eau et des glaces et à embellir le futur milieu d'utilité public, accessible à tous ;

CONSIDÉRANT que cette deuxième phase prévoit aussi un volet de participation citoyenne lors des travaux de reboisement et ce, dans une perspective intégrée de gains sur le plan du capital social, du capital humain et du capital écologique dans une collectivité ébranlée par des événements d'urgence climatique ;

CONSIDÉRANT que les coûts totaux estimés de la deuxième phase s'élèvent à 250 000 \$, et consiste en la caractérisation des sites et des sols, la disposition de sols contaminés le cas échéant, et à la plantation de près de 4000 arbres de plusieurs dimensions, arbustes et herbacées dans les secteurs les plus dégradés ;



CONSIDÉRANT que les partenaires du projet ont effectué une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Affluent Maritime de 187 500 \$ représentant 75 % des coûts estimés du projet ;

CONSIDÉRANT que les partenaires injecteront conjointement un montant équivalent à 10 000 \$, portant le manque à gagner à 52 500 \$ ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil est à la recherche de partenaires financiers pour combler ce manque à gagner;

Il est proposé par madame Catherine Lapointe,  
appuyée par madame Marie-Pierre Chalifoux

et résolu :

QUE la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à solliciter différents partenaires et programmes d'aide afin d'obtenir une aide financière à la hauteur de 55 000 \$, pour compléter le montage financier et permettre la réalisation de la deuxième phase du projet de naturalisation des terrains municipaux;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Service des finances*

5.

#### **1ER PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne dans la salle considérant que la séance se tient à huis clos.

6.1

2020-04-R080

#### **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur Marc Bertrand, appuyé par monsieur Michel Saint-Jacques et résolu :

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 4 mars 2020 au 7 avril 2020, totalisant 284 698.59 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

6.2

#### **DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES**

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 4 mars 2020 au 7 avril 2020 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 55 804.44 \$.

### 6.3

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER**

Achats autorisés en vertu du règlement no 80-F – Délégation de pouvoir – Liste

### 6.4

#### **DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2020**

Rapport budgétaire au 31 mars 2020

### 6.5

2020-04-R081

#### **CROIX-ROUGE CANADIENNE, DIVISION DU QUÉBEC - CONTRIBUTION ANNUELLE ENTENTE AUX SINISTRÉS POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil utilise les services aux sinistrés dispensés par la Croix-Rouge canadienne, division du Québec depuis plusieurs années déjà;

CONSIDÉRANT qu'il y a une entente entre la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et la Société canadienne de la Croix-Rouge;

CONSIDÉRANT que lorsqu'il s'agit d'un engagement, la Municipalité doit le faire en adoptant une résolution à cet effet;

CONSIDÉRANT que les taux pour l'année 2020 est de 0,17 \$ par personne;

Il est proposé par monsieur Michel Saint-Jacques,  
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu :

D'autoriser le paiement de 2020 pour la somme de 514,08 \$ (3024 X 0,17 \$).

D'autoriser Monsieur le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil tous les documents reliés à ce dossier.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

*c. c. Croix-Rouge canadienne, division du Québec, Mme Suzie Lavoie  
Monsieur Benoît Grimard, Directeur général et secrétaire-trésorier*

### 6.6

2020-04-R082

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 5 000 \$ ACCORDÉE AU COMITÉ DE SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE DE CARILLON**

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Comité de Sauvegarde de l'Église de Carillon requérant un soutien financier afin d'aider à maintenir l'édifice en bon ordre et d'en assurer un entretien adéquat;

Il est proposé par monsieur Michael Steimer,  
appuyé par monsieur Michel Saint-Jacques

et résolu :

D'octroyer une aide financière de cinq mille dollars (5 000 \$) au Comité de Sauvegarde de l'Église de Carillon pour permettre un entretien adéquat du bâtiment

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02 70293 970.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Comité de Sauvegarde de l'Église de Carillon  
Service des finances*

**6.7**

**2020-04-R083**

**MODIFICATION TEMPORAIRE AU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES TAXES ARRIÉRÉES**

CONSIDÉRANT la situation de pandémie mondiale du COVID-19;

CONSIDÉRANT que l'article 981 du code municipal permet au conseil municipal des ajustements au taux d'intérêt sur les versements;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil ne veut pas imposer un fardeau financier supplémentaire dans ses temps difficiles;

Il est proposé par monsieur Michel Saint-Jacques,  
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu :

Que le conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil décrète un taux d'intérêt à compter du premier (1er) avril 2020 de 0% pour tous les retards de paiement sur la taxe foncière, complémentaire et droit de mutation (taxe de bienvenue) pour la période du 1 avril 2020 au 31 juillet 2020. Le conseil municipal réévaluera en Juillet 2020 la possibilité de prolonger la période.

L'implantation de cette mesure est équivalente et a les mêmes impacts qu'aurait eus le report de la date de paiement. Il est important de rappeler que les citoyens qui sont en mesure de payer leurs taxes doivent le faire afin de s'assurer d'une continuité de nos services municipaux.

La municipalité souhaite rappeler que, bien qu'il ne sera pas possible de venir payer ses taxes directement à l'hôtel de ville, de nombreux moyens sont mis à la disposition des citoyens pour en effectuer le paiement soit :

- Par le biais des services en ligne de la majorité des institutions bancaires;
- Par le biais de son créancier hypothécaire;
- Par chèque ou mandat-poste envoyés par la poste ou déposés dans la boîte de courrier de l'hôtel de ville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Service des finances*

## 7.1

2020-04-R084

### **PERMISSION DE VOIRIE DU MTQ - ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître-d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est proposé par monsieur Marc Bertrand,  
appuyé par monsieur Michel Saint-Jacques

et résolu :

Que la Municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2020 et qu'elle autorise M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

De plus, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports  
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

## 7.2

2020-04-R085

### **ACHAT DE SACS DE SABLE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit se préparer en prévision d'éventuelles inondations;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit faire l'achat de sacs de sable;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a besoin de cinquante mille (50 000) sacs de sable et que l'achat de sacs de sable se fera par l'entremise de la MRC d'Argenteuil;

Il est proposé par monsieur Michel Saint-Jacques,  
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu :

Que le conseil municipal autorise l'achat de cinquante mille (50 000) sacs de sable pour une somme de 20 997.50 \$ plus les frais de transport pour une somme de 155.51 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02 23000 641.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. MRC d'Argenteuil  
Service des finances*

**7.3**

2020-04-R086

**OCTROI DU CONTRAT DE BALAYAGE DES RUES, DES STATIONNEMENTS ET LE NETTOYAGE DES PUISARDS ÉGOUTS PLUVIAUX**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil doit effectuer chaque année, le balayage des rues, des stationnements sous sa juridiction dans les secteurs de Saint-André-Est, de la Baie et de Carillon ainsi que le nettoyage des puisards;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des propositions de prix auprès de cinq (5) entrepreneurs pour exécuter les travaux, lesquels sont :

Groupe Villeneuve :	26 849.00 \$
Balaye-Pro inc :	aucune soumission reçue
Balai Vac :	aucune soumission reçue
Balayage Rive-Sud :	aucune soumission reçue
Balai Le Permanent :	aucune soumission reçue

Il est proposé par monsieur Michel Saint-Jacques,  
appuyé par monsieur Marc Bertrand

et résolu :

D'accepter l'offre de service de la compagnie Groupe Villeneuve au montant de 26 849.00 \$ plus taxes applicables pour l'ensemble du travail soit le balayage des rues, des stationnements et du nettoyage des puisards.

D'accorder le contrat pour 2020.

Description des travaux :

36 751. km de route ;  
8 249 m2 de stationnements ;  
190 puisards.

D'autoriser le service des finances de la municipalité à émettre le paiement à la fin des travaux, à la suite de l'inspection et l'acceptation des travaux par le directeur des travaux publics.

De payer la somme de 26 849.00 \$ plus taxes pour l'ensemble du travail à la compagnie Groupe Villeneuve.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02 32500 523.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Groupe Villeneuve  
Service des finances*

**8.1**

2020-04-R087

**DEMANDE DE PIIA – 006 – 257 ROUTE DU LONG-SAULT: L’AFFICHAGE DANS LES NOYAUX VILLAGEOIS (CARILLON / SAINT-ANDRÉ-EST)**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant l'installation d'une enseigne de 1.19 m x 0.91 m de forme irrégulière en cour avant;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 10 mars 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Michael Steimer,  
appuyé par monsieur Michel Saint-Jacques

et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de PIIA du 257 route du Long-Sault visant l'installation d'une enseigne de 1.19 m x 0.91 m de forme irrégulière en cour avant telle que présentée sans condition.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Propriétaire  
Service d'urbanisme*

## **8.2**

**2020-04-R088**

### **DEMANDE DE PIIA – 005 – 420 ROUTE DU LONG-SAULT: L'ENTRÉE EST**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant l'agrandissement du bâtiment principal et la réfection des matériaux de revêtement extérieur par du canexel de couleur bleu, le changement du revêtement de toiture pour de la tôle à baguette ainsi que le réaménagement paysager en cour avant;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 10 mars 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Catherine Lapointe,  
appuyée par madame Marie-Pierre Chalifoux

et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de PIIA du 420 route du Long-Sault l'agrandissement du bâtiment principal et la réfection des matériaux de revêtement extérieur par du canexel de couleur bleu, le changement du revêtement de toiture pour de la tôle à baguette ainsi que le réaménagement paysager en cour avant telle que présentée sans condition.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Propriétaire  
Service d'urbanisme*

### 8.3

2020-04-R089

#### **VENTE DES LOTS 4 378 401 ET 4 378 402**

CONSIDÉRANT que la Municipalité est propriétaire des lots identifiés comme étant les lots 4 378 401 et 4 378 402 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que ces lots avaient été cédés à la Municipalité pour fins de parc;

CONSIDÉRANT toutefois que, en date des présentes, ces lots n'ont jamais été aménagés comme parcs;

CONSIDÉRANT que, malgré le fait que ces deux lots n'ont jamais été aménagés comme parcs, il n'en demeure pas moins que ces lots étaient affectés à l'utilité publique et font donc partie du domaine public de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que, dans un effort de redéveloppement de son périmètre urbain suite aux inondations du printemps 2019, la Municipalité a décidé, dans l'intérêt de tous ses citoyens, de procéder à la vente de ces deux lots à des tiers à titre onéreux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité va toutefois, préalablement à la cession de ces lots, obtenir une évaluation afin d'en déterminer la valeur marchande;

CONSIDÉRANT que la vente de ces lots se fera donc à titre onéreux et à leur juste valeur marchande;

Il est proposé par monsieur Michel Saint-Jacques,  
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil décrète que les immeubles connus et désignés comme étant les lots 4 378 401 et 4 378 402 du Cadastre du Québec sont retirés du domaine public de la Municipalité pour faire dorénavant partie de son domaine privé;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil autorise le maire et le directeur général à procéder à la mise en marché des lots 4 378 401 et 4 378 402 du Cadastre du Québec dans le but de vendre ceux-ci à leur juste valeur marchande, à un prix conforme à l'évaluation marchande qui en aura été faite;

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

c.c. Service d'urbanisme  
Service des finances

### 11.1

#### **RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE INCENDIE POUR LE MOIS DE MARS 2020**

Dépôt du rapport d'intervention du service incendie pour le mois de mars 2020.

### 12.

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne dans la salle considérant que la séance se tient à huis clos.

13.

2020-04-R090

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Marc Bertrand, appuyé par monsieur Michel Saint-Jacques et résolu :

De lever la séance à 19h30 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

**Signatures :**

---

**Benoît Grimard,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier**

---

**Marc-Olivier Labelle,  
Maire**